

# **Appel à contributions**

## **ENJEUX ET PERSPECTIVES FÉMINISTES SUR LE LOGEMENT DES FEMMES**

**colloque organisé à l'Université du Québec en Outaouais  
(Gatineau), le 14 mai 2018 (conférence d'ouverture) et à  
l'Université du Québec à Montréal, les 15 et 16 mai 2018**

**en partenariat avec l'OREGAND, le CEDIM, le CRV, le VRM**

Durant les années soixante et soixante-dix, le logement a été au cœur des politiques de redistribution et des luttes contre la pauvreté. Au Canada et au Québec, des programmes gouvernementaux de financement du logement social ont été créés. Dans la même période, les organisations féministes et les groupes de femmes mettent de l'avant l'idée que « le privé est politique » et se mobilisent autour des enjeux liés au corps, à la santé et à la sexualité des femmes, de même qu'autour des questions de droits sociaux et économiques et des conditions de vie des femmes dont l'habitation. Progressivement, l'avènement du « néolibéralisme réellement existant » (Brenner et Theodore, 2002, Theodore, Peck et Brenner, 2013) contribue à la restructuration de l'État et à son désengagement des programmes sociaux, ce qui renvoie à la privatisation de nombreux services et au transfert de ces derniers à des organismes communautaires qui s'en chargent à moindres coûts. Au milieu des années 1990, l'État canadien met fin à son programme de financement de logements sociaux. En matière d'habitation, le discours dominant sur le logement abordable valorise l'accès à la propriété privée laquelle ne se « démocratise » que pour une mince tranche de la population, essentiellement de classe moyenne aisée, blanche, jeune et éduquée.

Comme on le sait, le néolibéralisme engendre de nombreuses inégalités empiriquement observables à partir des critères de revenus, mais aussi de sexe et de genre, et de référents identitaires liés aux origines autochtones ou à l’immigration. Bien qu’au Québec, il y ait une loi sur l’équité salariale depuis 1996, et bien que la scolarisation des femmes se soit accrue considérablement, il existe toujours un écart de 30 % du salaire des femmes et celui des hommes<sup>1</sup>. Bref, malgré des années de mobilisation pour les droits économiques et sociaux des femmes, la féminisation de la pauvreté persiste. Dès lors, leurs plus faibles revenus, l’augmentation du nombre de femmes soutiens de ménage, la prise en charge collective du travail domestique et des soins (le care), de même que les violences systémiques qu’elles subissent ont des impacts concrets sur la capacité d’un grand nombre de femmes à se loger dans des habitations de qualité, adaptées et sécuritaires. La Société d’Habitation du Québec confirme qu’en effet, peu importe le type d’habitation social, les femmes y sont majoritaires<sup>2</sup>.

En 2009, Miloon Kothari, rapporteur spécial sur le logement à l’ONU, dénonçait le manque d’initiative du Canada par rapport aux piètres conditions d’habitation des femmes, particulièrement des femmes autochtones, des femmes en situation d’itinérance, des nouvelles arrivantes, des femmes les plus pauvres, des femmes vieillissantes et toutes les autres femmes marginalisées. Sur la scène internationale, bien que le logement reçoive différentes formes de reconnaissances et de protection à l’intérieur de nombreux traités internationaux dont le Canada est signataire, incluant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la reconnaissance juridique d’un droit au logement reste floue et pratiquement inexistante au Canada et au Québec.

La problématique « femmes et logement » fait l’objet d’un certain nombre de recherches et de publications dans les années 1980 et 1990 au Québec (voir entre autres Pilote, 1989;

---

<sup>1</sup> Portrait statistique Égalité femmes-hommes : portrait ensemble du Québec.

<sup>2</sup> La Société d’habitation du Québec rappelle que : « la majorité des logements subventionnés dans le cadre des programmes d’aide au logement mis en place par l’État sont occupés par des ménages féminins : 72 % des logements HLM publics (volet régulier), 67 % des logements dans les coopératives d’habitation, 64 % des logements dans les OSBL d’habitation, 72 % des logements privés donnant droit à un supplément au loyer et 74 % des logements du programme AccèsLogis Québec. De plus, 75 % des ménages profitant du programme Allocation-logement ont une femme comme soutien » (SHQ, 2012, p.4).

Rose, 1984, 1987, 1989; Villeneuve & Rose, 1988; Séguin 1989; Séguin et Villeneuve 1999) au Canada et ailleurs (voir entre autres Novac, 1990, 1992, 1993; Wekerle, 1988, 1993; Wekerle & Novac, 1991; Farha, 1999; Moser, 1987). Ces publications ont en commun de reconnaître la spécificité du rapport des femmes au logement, spécificité qui s'explique notamment par leur inscription historique dans une société patriarcale marquée par une division socio-sexuée du travail où elles sont associées à leur fonction de reproductrice biologique et sociale. L'expression populaire d'une certaine époque « Reine du foyer » consacre à elle seule l'idée que la place des femmes est à la maison. La sphère domestique leur a été ainsi dévolue sans toutefois qu'elles aient accès à la sécurité physique et psychologique que doit offrir un logement. Dans la foulée de changements politiques, juridiques et sociaux qui transforment les conditions de vie des femmes et de l'émergence de l'approche de genre dont certaines politiques publiques s'inspirent, nous voyons apparaître ici et là, quelques programmes gouvernementaux d'habitation ou d'initiatives qui tiennent compte du rapport spécifique des femmes au logement, et en particulier des femmes à faible revenu, des mères adolescentes, des femmes de la rue, des femmes autochtones. Ils ne sont toutefois pas suffisants pour répondre à la demande.

À partir du milieu des années 1990 et du début des années 2000, des organisations féministes et groupes de femmes s'associent au mouvement pour le droit au logement pour réclamer un réinvestissement public en matière de construction de logements sociaux. En 2014, une enquête menée par un centre de femmes montréalais lève le voile sur un pan de la réalité vécue par de nombreuses femmes locataires, celui du harcèlement sexuel et des violences. Alors que les organisations féministes et groupes de femmes ont longtemps consacré leurs énergies à dénoncer et à combattre la violence conjugale ou domestique, elles découvrent avec effroi ce qui leur avait jusque-là échappé. Le logement représente pour un grand nombre de femmes locataires le lieu de proximité, voire de promiscuité non souhaitée. Pire encore, il devient l'objet de marchandage sexuel non désiré par des femmes locataires, et ce, dans le logement privé ou dans le logement public. Cette prise de conscience autour de l'invisibilité des violences vécues par des femmes locataires sera partagée avec un bon nombre d'organisations du mouvement

social pour le droit au logement qui s'estiment sous-équipées pour faire face à cette problématique.

Ce contexte nous apparaît propice à la tenue d'un colloque portant spécifiquement sur les femmes et le logement au Québec et au Canada. Il a quatre objectifs principaux. Premièrement, susciter la rencontre et la mise en commun des connaissances militantes et universitaires, afin d'identifier un agenda de recherche pour les années à venir. Deuxièmement, clarifier les enjeux d'habitation propres au contexte néolibéral actuel, mais aussi mettre en lumière la diversité et l'histoire des mouvements sociaux féministes s'intéressant au logement. Troisièmement, débattre et réfléchir sur des stratégies d'action actuelles et futures. Quatrièmement, forger des outils d'analyse pour questionner et influencer les politiques publiques en vigueur. Toutes les perspectives théoriques, disciplinaires et critiques sont les bienvenues.

Ce colloque sera divisé en quatre axes. Le premier insiste sur le rôle de l'État et des institutions en matière d'habitation. Le deuxième prend acte et met de l'avant les dynamiques coloniales qui sous-tendent l'organisation du territoire et la structure de l'habitation au Québec et au Canada. Le troisième s'intéresse aux rapports économiques liés à l'habitation. Le quatrième se concentre sur l'expression des différents rapports de pouvoir qui interagissent par l'entremise du logement.

### **1- État, gouvernance néolibérale et politiques publiques en matière d'habitation :**

Cet axe s'intéresse au rôle et aux transformations de l'État, des politiques publiques et des institutions publiques et parapubliques (les Sociétés d'habitation, les OMH, Hydro Québec, la Régie du logement, etc.) en matière d'habitation au Québec et au Canada et de leurs retombées pour les femmes. Il sera question du volet institutionnel du logement, notamment à travers le rôle des municipalités, communautés métropolitaines, de même que celui des gouvernements des paliers provincial et fédéral. Il portera sur les effets de la gouvernance néolibérale, notamment en lien avec la marchandisation de l'habitation, le

sous-financement étatique, la privatisation du logement social, la responsabilisation des communautés pour le développement de projets de logements, de même que sur la mobilisation du mouvement pour le droit au logement.

## **2- Le logement : des enjeux de territoire :**

En raison de l'histoire coloniale du Québec et du Canada, mais également au regard du contexte mondial actuel, cet axe sera consacré aux enjeux particuliers du territoire. Il s'agit ici, par exemple, de s'intéresser aux impacts de la désappropriation et de l'occupation des territoires sur les communautés autochtones et les individus, en particulier, les femmes autochtones. La législation canadienne contient toujours une *Loi sur les Indiens*, dénoncée par plusieurs pour son archaïsme. Cette loi instaure un système de « réserves » et dicte, entre autres, la manière de se loger. Quelles sont les conséquences sur les femmes autochtones? Qu'en est-il des autres peuples tels que les Métis et Inuits ou encore des autochtones hors-réserve? En sus, les nombreuses guerres et conflits actuels confinent des populations dans un statut de « réfugié.es ». Alors que des milliers de personnes se retrouvent sans domicile et sans papier, d'autres, dont un grand nombre de femmes, se retrouvent dans des campements et installations prévues pour être temporaires. Comment lire cette situation en vertu du droit international actuel, avec les politiques migratoires et la responsabilité du Canada en matière de logement? Enfin, les développements miniers et énergétiques posent aussi d'importants enjeux d'appropriation de territoires et de déplacement de populations locales.

## **3- Le logement et les rapports économiques :**

En dépit de certaines avancées pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les disparités salariales et la division sexuelle du travail génèrent des inégalités de sexe et de genre qui ont des conséquences directes sur les conditions d'habitation des femmes. Ces écarts influencent le type d'habitation auquel les femmes accèdent, mais également leur façon d'y vivre. En raison du travail domestique et des activités de *care* exercées principalement par des femmes, le logement représente, pour un grand nombre d'entre

elles, leur principal lieu de travail, et ce, même si ces activités sont rarement rémunérées ou reconnues pour leur contribution au développement économique. De plus, le logement représente également un lieu de production économique, et ce, autant pour les travailleuses autonomes que les travailleuses du sexe. Paradoxalement, le logement est aussi un espace de construction de solidarité entre femmes, un lieu de partage et d'entraide. Il devient un espace significatif pour elles. Dans le discours des grandes agences internationales, de même que dans celui des gouvernements fédéral, provincial et municipal, l'accès à la propriété privée devient une solution pour rendre le logement abordable. Ce discours (SCHL 2010) insiste sur la montée en popularité de la copropriété divise (ou du « condo ») chez les femmes, en mettant de l'avant l'image d'une jeune professionnelle, blanche, célibataire, autonome financièrement et qui profite des avantages du processus de gentrification. Cet axe encourage donc une réflexion sur les rapports économiques, sur leurs expressions spécifiques dans le domaine de l'habitation et sur leurs effets précarisant pour plusieurs groupes de femmes. Il s'intéresse aussi au rôle des institutions financières et à leur pouvoir dans l'habitation.

#### **4- Le logement comme espace de pouvoir**

Alors que le logement devrait être un lieu de sécurité physique et psychologique, il a été démontré à plusieurs reprises qu'il est le lieu où se produit la majorité des violences à l'endroit des femmes ou des autres minorités sexuelles. Dès 1986, une première enquête fut menée par Information Ressources Femmes et Logement, suivies de plusieurs autres initiatives jusqu'à tout récemment (Sinha, 2013). Cet axe se concentre sur cet enjeu. Les violences commises à domicile se présentent sous plusieurs formes et à travers plusieurs relations, telles qu'entre locataires et propriétaires, avec les personnes à l'intérieur d'un même logis ou d'un même immeuble (entre conjoint.e, avec les enfants, des parents, des co-locataires, un.e concierge, un.e co-chambreur.es ou un.e voisin.e.s). En plus du harcèlement et des violences sexuelles, cet axe inclut également toutes les pratiques discriminatoires qui affectent davantage certaines femmes en raison, par exemple, de leur origine autochtone, de leur orientation sexuelle, de leur situation familiale ou de leurs capacités et donc mettent en péril leur droit à un logement abordable, sûr et sain.

Un résumé d'environ 250 mots ainsi qu'une indication de l'axe dans lequel votre communication s'inscrit sont demandés. Les propositions doivent être envoyées, accompagnées d'une courte biographie de 5 à 15 lignes, avant le 19 janvier 2018 au comité scientifique du colloque, à l'adresse suivante :

[femmes.logement@gmail.com](mailto:femmes.logement@gmail.com)

**Comité scientifique et organisateur :**

Marie-Neige Laperrière, UQO  
Marie-Eve Desroches, INRS  
Anne Latendresse, UQAM  
Nathalie Blais, UdeM  
Marie-Christine Tremblay, UQAM  
Katia Lemieux, UQAM